Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-81-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Effectif légal : 27
En exercice *: 27*
Présents *: 21*
Absents représentés *:6*
Absents non représentés *: /*
Ne prennent pas part au vote *: /*
Votants *: 27*
Date de convocation *: 24 juin 2026*
Date d'affichage de la convocation *: 24 juin 2026*

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er juillet 2026

Délibération n° DEL.2026-07-81

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2026

Le 1er juillet 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : BAUDOUIN Marie-Christine. CATON Samuel. DESROCHES Gilles. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. FRANÇOIS Alexandre. GASPAR Sophie. GROSJEAN Yoann. JARDAT Sarah. JOLY Marina. LEJUS Laurette. LEUILLER Patricia. LORCY-BRANGER Matthias. MIGNON Brigitte. MERCIER Martine. PAUTRAT Jérôme. POIRIER Nathalie. PRUDENT Didier. SAUZIER Alexandra. TORVIC LECLERC Hans.

Absents ayant donné un pouvoir : BIESSE Thierry à PRUDENT Didier. JOUEN Marilyne à MIGNON Brigitte. LE PAVOUX Éric à CATON Samuel. LUROT Claire à DUR-TOMAS Chantal. PERRENNOU Sylvain à FOSSET Jean-François. PRUDENT Adrien à PAUTRAT Jérôme.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : MERCIER Martine.

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-81-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal,
Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2026,
Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire,

Martine MERCIER

La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 2 juillet 2026 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : https://www.saintgermaindupuy.fr

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-81-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUIN 2026 À 18H30

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, le Conseil Municipal s'est réuni à dix-huit heures trente minutes en Mairie de Saint Germain du Puy, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire.

Date de la convocation : 9 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 9 juin 2026

Étaient présents : BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. CATON Samuel. DESROCHES Gilles. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. FRANÇOIS Alexandre. GROSJEAN Yoann. JARDAT Sarah. JOLY Marina. JOUEN Marilyne. LEJUS Laurette. LE PAVOUX Éric. LEUILLER Patricia. LORCY-BRANGER Matthias .MERCIER Martine. PERRENNOU Sylvain. POIRIER Nathalie. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier. TORVIC-LECLERC Hans.

Étaient absents excusés : GASPAR Sophie. LUROT Claire. MIGNON Brigitte. PAUTRAT Jérôme. SAUZIER Alexandra.

Ont donné Pouvoir : GASPAR Sophie à GROSJEAN Yoann. LUROT Claire à DUR-TOMAS Chantal. MIGNON Brigitte à JOUEN Marilyne. PAUTRAT Jérôme à PRUDENT Adrien. SAUZIER Alexandra à FOSSET Jean-François.

Effectif légal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents physiquement : 22

Nombre de conseillers votants : 27

Madame la Maire indique que le quorum est atteint.

Gilles DESROCHES est nommé secrétaire de séance.

* * * * * * * * * * * * * * * * * * *

ORDRE DU JOUR

* * * * * * * * * * * * * * * * * * *

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026

Madame la Maire soumet le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2026. Madame la Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026 est approuvé par délibération n° DEL.2026-06-79 à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte-rendu des délégations effectuées par la Maire

Madame la Maire informe l'assemblée des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2026. Il s'agit

- du renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des communes (ARF Centre) ;
- du renouvellement du contrat de service pour la maintenance et l'hébergement pour le logiciel de gestion des procès-verbaux électroniques (amendes pénales) avec la société Polycea ;
- du renouvellement du contrat de location pour la mise à disposition de bouteilles d'oxygène avec Air Liquide Santé France ;

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-81-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

- d'une convention de formation payante intitulée « maintien et actualisation des compétences en sauvetage secourisme du travail » le 25 juin avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Cher ;
- de la renonciation à divers droits de préemption concernant des biens immobiliers privés, maisons d'habitation ou locaux commerciaux, ainsi que des terrains :

SITUATION DU BIEN	SUPERFICIE	PRIX DE CESSION
8, Place du 8 Mai 1945	89 m²	40 000 Euros

Convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de denrées alimentaires pour le Département du Cher, les collèges du Cher et la Commune de Saint-Germain-du-Puy

Madame la Maire invite Chantal DUR-TOMAS à présenter ce point.

Madame DUR-TOMAS expose à l'assemblée que dans le cadre du renouvellement des marchés de fourniture de denrées alimentaires arrivant à échéance au 31 décembre 2026, le Département du Cher propose la mise en place d'un groupement de commandes réunissant le Département du Cher, les collèges publics du Cher disposant d'un service de restauration en régie directe et la Commune de Saint-Germain-du-Puy.

Cette démarche vise à mutualiser les procédures de consultation afin de bénéficier de conditions économiques plus favorables pour l'achat des denrées alimentaires, tout en garantissant leur qualité gustative et nutritionnelle et en favorisant l'introduction de produits durables, biologiques et locaux. La Commune est concernée dans la mesure où elle assure la gestion du service de restauration du collège de la Commune.

La convention porte sur la passation d'accords-cadres à bons de commande relatifs à l'achat de différentes catégories de denrées alimentaires, notamment les produits laitiers et ovoproduits, les produits surgelés, les viandes, les produits de la mer, les fruits et légumes ainsi que les produits d'épicerie. Chaque membre du groupement reste responsable de l'évaluation de ses besoins, de l'exécution des marchés et du règlement de ses commandes.

Le Département du Cher est désigné coordonnateur du groupement. Il assure à titre gratuit la préparation, la passation, la signature et la notification des marchés, après consultation des membres du groupement.

La convention prendra effet à compter de sa notification et sera applicable jusqu'au terme des accords-cadres, soit jusqu'au 31 décembre 2030.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention correspondante ci-annexée et d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Délibération n° DEL.2026-06-80 adoptée à l'unanimité des membre présents et représentés.

* * * * * * * * * * * * * * * * * * *

Avant de clôturer la séance, Madame la Maire rappelle à l'assemblée que le prochain Conseil Municipal se tiendra le 1er juillet 2026.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, Madame la Maire lève la séance à 18h36.

* * * * * * * * * * * * * * * * * * *

Le secrétaire de séance,

Gilles DESROCHES

La Maire de Saint Germain du Puy

Marie-Christine BAUDOUIN